

DECISION

N° 01/2023

Le maire de la commune d'Avermes (Allier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délégation de pouvoir accordée au maire par délibération du 27 mai 2020,

Considérant que la commune d'Avermes a demandé à rembourser par anticipation dans des conditions non prévues aux contrats, la totalité du capital restant dû du prêt visé à l'article 1 contracté auprès de DEXIA Crédit Local.

Le maire de la commune d'Avermes après avoir pris connaissance en tous ses termes de la cotation établie par DEXIA Crédit Local, jointe en annexe, en réponse à notre demande de remboursement anticipé,

Décide

Article 1 : Remboursement par anticipation du(des) prêt(s)

Il est décidé de procéder, en accord avec Dexia Crédit Local et par dérogation aux stipulations contractuelles, au remboursement anticipé total, à la date du 01/02/2023, du capital restant dû du(des) prêt(s) ci-après, dans les conditions financières visées à l'article 2 du contrat de prêt n°MIN263978EUR001

Article 2 : Sommes dues au titre du remboursement anticipé du(des) prêt(s)

Les sommes dues au titre du remboursement anticipé total du contrat de prêt visé à l'Article 1, détaillées dans le tableau ci-après, comprennent à la Date de Remboursement Anticipé fixée au 01/02/2023 :

- le montant du capital remboursé par anticipation
- le montant des intérêts courus non échus, calculé sur le capital remboursé par anticipation
- le montant de l'indemnité de remboursement anticipé

Numéro du contrat de prêt	Numéro de tranche	Montant du capital remboursé par anticipation	Intérêts courus non échus	Indemnité de remboursement anticipé dérogatoire	MONTANT TOTAL DÛ
MIN263978EUR	001	58 500,00 EUR	274,46 EUR	1 500,00 EUR	60 274,46 EUR

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le maire, Alain DENIZOT, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation relative au(x) remboursement(s) anticipé(s) dérogatoire(s) à intervenir avec Dexia Crédit Local, y compris la convention de remboursement anticipé, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire,
 Signé
 Alain DENIZOT